



- Constructible sous conditions B1 *
- Constructible sous conditions B2 *
- Constructible sous conditions B3 *
- Non constructible R
- Zone de précaution Rp *
- Zone soumise aux chocs mécaniques Rc *
- Zone soumise au recul du trait de côte Rr *
- Cote de référence (en m NGF IGN69) :
 aléa centennal + 20 cm en zone fluviale
 et aléa 2100 en zone maritime
- Limite communale
- Limite de parcelle
- Bâtiment
- Zone d'activités portuaires *

* Zone non représentée sur la planche

0 25 50 100
Mètres

PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX
ET D'INONDATION (PPRL-i)
DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC**

**Plérin, Saint-Brieuc, Languoux, Yffiniac,
Hillion, Ploufragan, Trémuson et La Méaugon**

CARTE REGLEMENTAIRE

Dossier approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2016

Commune de YFFINIAC

DDTM22
SCIPRS/RN
1, rue du Parc
22022 Saint-Brieuc Cedex

Date : Février 2016
Echelle : 1/2000
Planche : 4/7
Mise à jour :